



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modernisation du Service des automobiles : nouvelle facturation et prise de rendez-vous par Internet

Dans le cadre de sa modernisation et de l'acquisition d'un nouvel outil informatique, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) offrira aux automobilistes dès le 1er janvier 2005, la possibilité d'effectuer directement par Internet certaines opérations comme la prise de rendez-vous pour des contrôles techniques ou pour des examens de conducteurs. De plus, le système de facturation ne comprendra plus que les prestations effectivement fournies.

En juin 2003, le Conseil d'Etat décidait d'autoriser le SAN à acquérir un nouveau logiciel " Viacar ", qui permet au service de se moderniser et de répondre aux nouveaux besoins de sa clientèle. Il a également modifié le règlement sur les émoluments, entérinant ainsi les modifications qu'impliquera l'introduction du nouveau système informatique dès le 1er janvier prochain.

Le système actuel de pré-paiement sera abandonné au profit de la facturation ou du règlement sur place, en particulier lors de l'immatriculation des véhicules. Le nouveau système de facturation ne comprendra que les prestations effectivement réalisées et elles seront distinctement précisées sur la facture. Le forfait actuel comprend dans un seul montant (90 francs), le contrôle technique même s'il n'est pas demandé par le propriétaire, le contrôle et la validation du rapport d'expertise ainsi que la décision de l'autorité, que le véhicule soit neuf ou usagé. Avec le nouveau système, le coût oscillera désormais entre 65 et 85 francs pour les véhicules neufs, entre 45 et 65 francs pour les véhicules usagés sans contrôle technique et entre 110 et 135 francs pour les véhicules usagés avec contrôle technique.

Dès le 1er février prochain, les conducteurs pourront prendre ou déplacer par Internet leur rendez-vous pour les contrôles techniques (en ce qui concerne les examens de conduite dès la mi 2005). Le SAN pourra ainsi offrir un choix qui correspond mieux aux divers souhaits de sa clientèle.

Enfin, inchangé depuis plus de sept ans, le tarif horaire du contrôle technique des véhicules lourds a été augmenté, passant de 120 francs à 160 francs l'heure ; il reste néanmoins inférieur à la moyenne suisse.

NB : Le SAN sera exceptionnellement fermé du vendredi 24 décembre 2004 12h30 au mardi 4 janvier 2005 7h30. Aucune prestation (même urgente) ne sera fournie pendant cette période.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 décembre 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Romain Boichat, chef du service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 04,
romain.boichat@san.vd.ch